



BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE

DES BASSINS
NESTE ET RIVIERES DE GASCogne

Point au 07/09/2026

Le présent bulletin répond aux dispositions de l'article 3.7 de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°32-2023-07-31-00004 portant modification de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°30-2021-01-27-010 modifié portant plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Neste et rivières de Gascogne, quant à la nécessaire information continue tout au long de l'année, des services de l'Etat concernés.

Synthèse

Etat des débits et des réserves au niveau du Système Neste :

- **Contexte hydro climatique général** : le temps de la semaine passé est resté sec sans aucune précipitation sur le territoire, et marqué par l'arrivée d'une nouvelle vague de chaleur, avec jusqu'à 38.4°C relevé ce dimanche 6/09 à Auch.
- **Débits naturels de la Neste** : le tarissement des débits naturels de la Neste se poursuit, en l'absence de pluie. En moyenne glissante sur 10 jours, le niveau décennal sec est de nouveau atteint en comparaison de la période de référence 1990-2025.
- **Réalimentations** : les besoins de réalimentation sur le système Neste sont repartis à la hausse durant la semaine passée, notamment du fait des fortes chaleurs et des besoins encore présents sur certaines cultures. Les débits dérivés par le canal de la Neste ont été en moyenne de 4,1 m³/s sur la dernière semaine, soit une situation stable par rapport à la semaine précédente. Les lâchers depuis les réserves de montagne pour le soutien de la Gascogne ont en revanche dû être progressivement augmentés de 3,0 m³/s en début de semaine passée à 4,5 m³/s ce dernier week-end, pour compenser le tarissement naturel de la Neste et la reprise de certains prélèvements.
- **Dérogation Basse Neste et protocole d'accord Garonne Neste Gascogne** : dans un contexte de forte tension sur la ressource et notamment de la faiblesse des débits naturels de la Neste, il a été décidé d'activer le protocole d'accord le 08/08. Celui-ci permet de mettre en œuvre la dérogation basse Neste en dehors des conditions d'origine, avec une augmentation équivalente des lâchers de soutien pour la Garonne réalisés par l'EPTB Garonne Gascogne affluents Pyrénéens). Il a été utilisé l'équivalent de 7,5 jours (7 journées à 1 m³/s et 1 journée à 0,5 m³/s) entre le 08/08 et le 17/08. Son utilisation a été relancée ce lundi 07/09. Lorsque le soutien d'étiage de la Garonne était interrompu, la dérogation basse Neste classique a également été mise en œuvre. Elle a été utilisée en tout 11 journées entre le 15 et le 27/08. Depuis le 28/08, les soutiens Garonne ont repris et l'utilisation de la dérogation Basse Neste a été stoppée.
- **Remplissage des réserves** :

Les taux de remplissage au 07/09/2026 sont les suivants :

- Système Neste : 26% (hors réserves de montagne), soit en baisse de 3 points par rapport au précédent bulletin du 31/08. Le rythme de déstockage global des réserves de piémont qui avait très nettement ralenti

suite aux pluies du 20/08, est de nouveau relancé avec un taux de remplissage global au niveau décennal sec (cf graphique 4b) ;

- Bassins autonomes : 26%, soit en baisse de 2 points par rapport à la situation du précédent bulletin du 31/08.

► Mesures de gestion 2026 :

Lors de la réunion de la commission Neste du 26/05, il a été décidé de :

- **Réduire les quotas 2026** à 3 800 m³/l/s au vu de l'incertitude et de la fragilité du débit naturel de juin (cf notamment stock de neige déficitaire en cette fin de mois de mai) ;
- Demander la **dérogation Basse Neste** auprès de la DREAL pour cette campagne 2025-2026 ;
- Donner mandat au comité technique pour suivre de manière rapprochée l'évolution de la situation dans les prochaines semaines ;
- Mettre en place « **l'expérimentation Bouès** » consistant à tester de nouvelles modalités de tours d'eau sur l'axe Bouès (s'il est nécessaire de mettre en place des tours d'eau) ;

Lors du CSE32 du 02/06, la situation du système Neste a été réexaminée. Il a été décidé de passer en vigilance le système Neste à partir du samedi 06/06 en prenant en considération :

- Les échanges de la commission Neste et du CREI32 de la semaine dernière,
- La fonte rapide du manteau neigeux,
- L'absence de pluies significatives dans les prochains jours selon les prévisions météo,
- Les besoins de prélèvements croissants,
- Les premiers déstockages des réserves de piémont.

Lors de la commission Neste du 06/07, il a été acté que le **quota 2026 serait de 3 350 m³/l/s**. Les indicateurs de gestion étant historiquement bas, une proposition de passage en restriction a été faite. Aucun consensus n'a finalement été trouvé.

Le CREI32 s'est réuni le 08/07. Il a été décidé de passer le système Neste en **alerte à compter du samedi 11/07 avec mise en place de tours d'eau 1 jour sur 7**.

La commission Neste s'est réunie de nouveau le 15/07 et a confirmé que les indicateurs de gestion du système Neste étaient toujours à des niveaux historiquement bas. Il a ainsi été convenu du maintien des modalités de gestion décidées la semaine précédente.

Suite à la dégradation des indicateurs, il a été acté la mise en place de **tours d'eau 2 jours sur 7 à partir du 18/07**.

La situation reste suivie de manière rapprochée, avec une réunion du comité technique Neste qui s'est tenue le 21/07 et où il a été convenu du maintien des modalités de gestion décidées précédemment, puis une réunion de la commission Neste le mardi 28/07 où le renforcement des mesures a été décidé avec un passage en **alerte renforcée à compter du samedi 01/08 à 8h (avec tours d'eau 3,5 jours sur 7)**.

Depuis le 08/08, le protocole d'accord Garonne-Neste-Gascogne a été activé dans le contexte actuel de faiblesse des débits naturels de la Neste et d'une sollicitation soutenue des réserves de montagne. Ainsi le débit visé en Basse Neste est abaissé à 3m³/s, abaissement compensé par une augmentation de 1 m³/s des lâches de soutien d'étiage de la Garonne.

Concernant les volumes issus des réserves de montagne : ce début août, la DREAL Occitanie a relevé que des modalités particulières de décompte des volumes allaient s'appliquer pour les mois d'août et septembre. L'article 5 de l'annexe à la convention de 1972 entre l'Etat et EDF sur les 48 Mm³ des réserves de montagne stipule en effet que lorsque le volume totalisé des lâches demandées atteint 20 Mm³ au 31 juillet, les lâches effectuées entre le 1^{er} août et le 30 septembre ne seront imputées que pour les 9/10 de leur volume sur le contingent global de 48 Mm³. Cette année, de manière inédite,

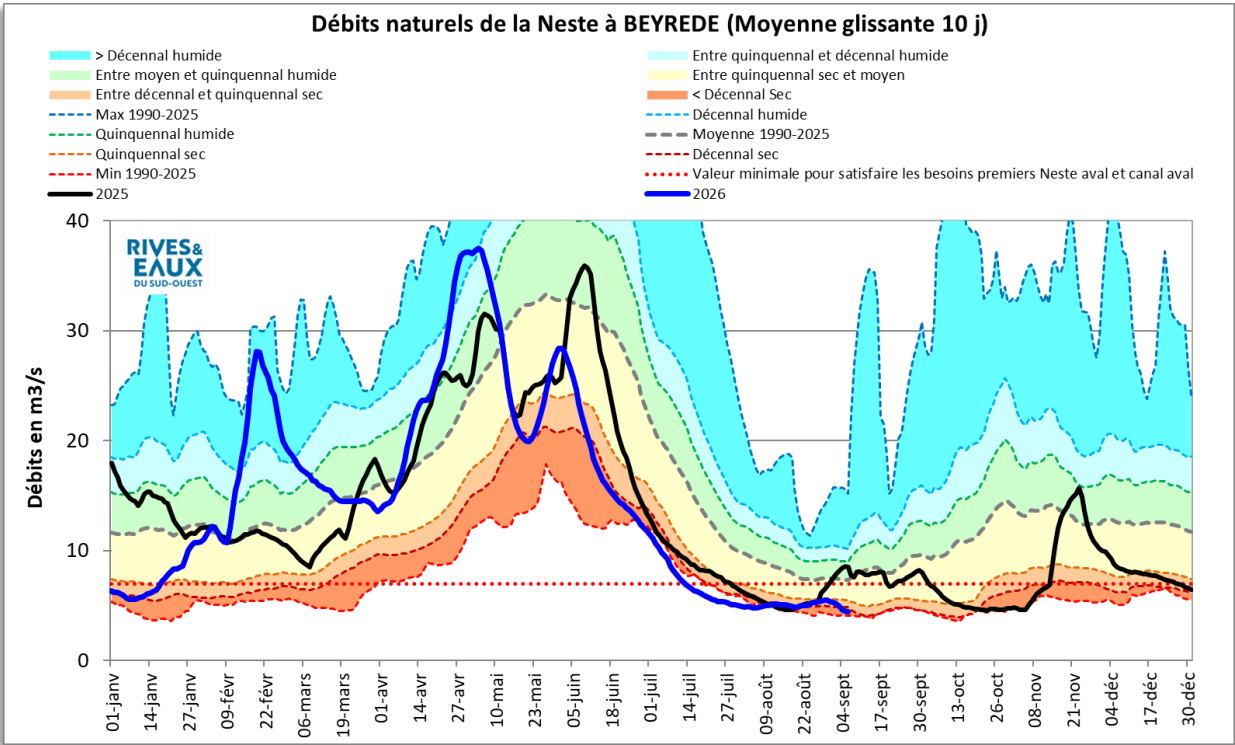
ce cas est vérifié avec 23 Mm³ lâchés au 31/07. Les décomptes de volume issus des réserves de montagne sont donc réalisés depuis le 1^{er} août en appliquant cette règle.

La commission Neste, qui s'est réunie ce 17/08, a proposé en conclusion un maintien des mesures de gestion actuelles (de niveau alerte renforcée). Il est entendu qu'une nette réduction des débits de réalimentation est nécessaire sur les prochaines semaines et que la gestion des ouvrages sera conduite de manière à la respecter. L'évolution des débits résultants en rivière reste surveillée collectivement et fréquemment, afin de suivre la nécessité de faire évoluer les mesures de gestion.

Contexte hydro-climatique

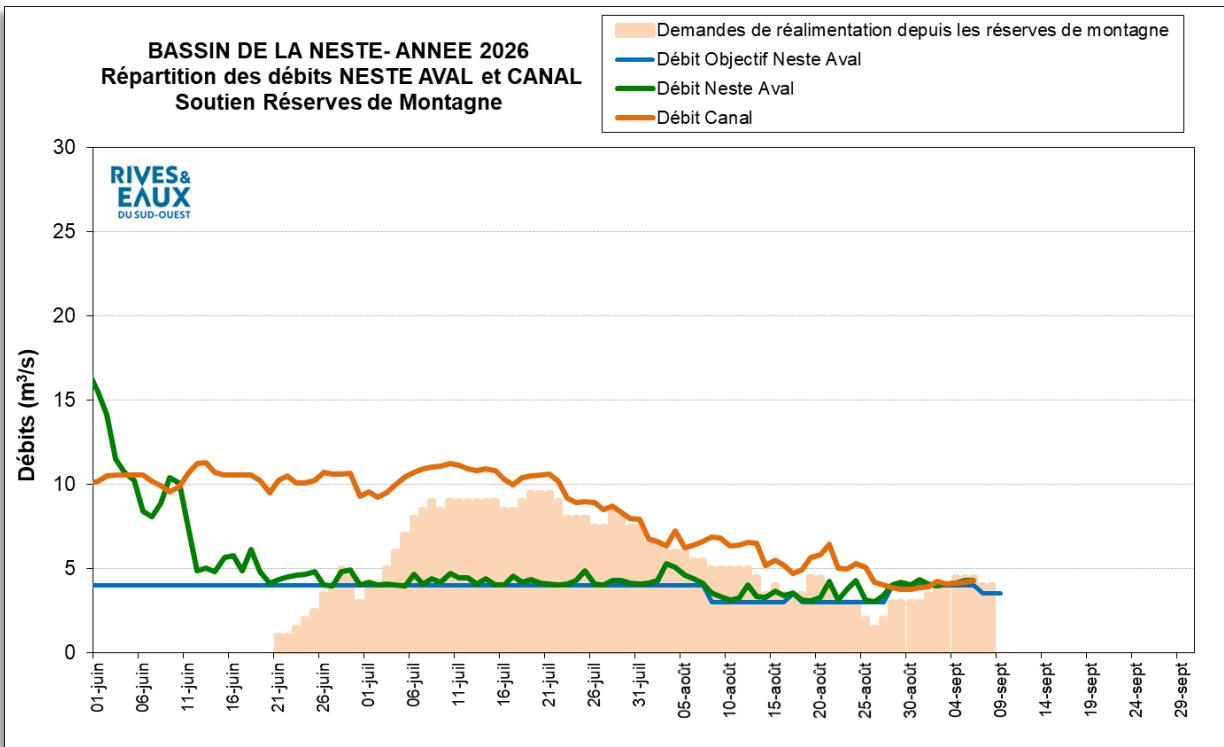
Le **graphique 1** présente les débits naturels de la **Neste** à Beyrède exprimés en moyenne glissante sur 10 jours en regard des courbes statistiques.

Graphique 1



Le **graphique 2** présente les débits du canal de la Neste et de la Neste en aval de la prise d'eau.

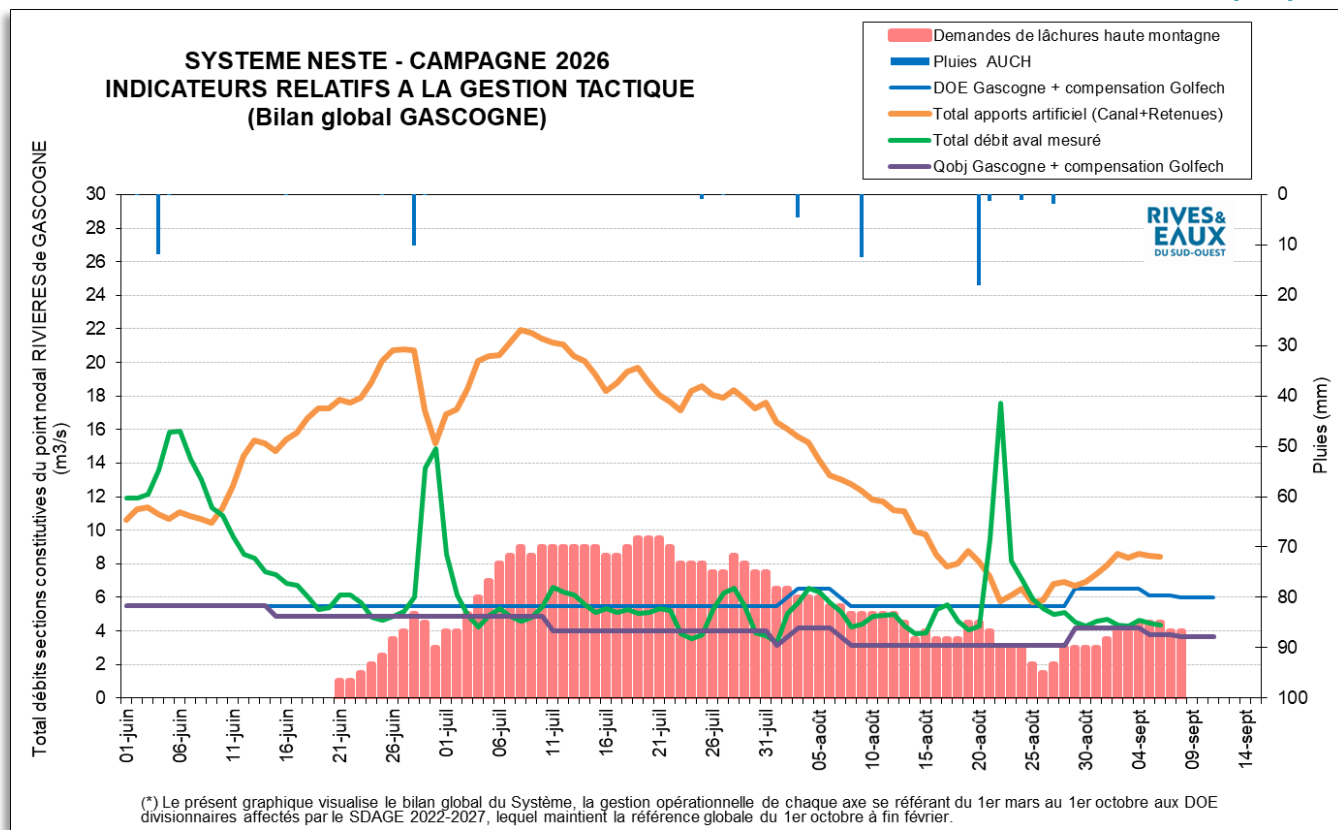
Graphique 2



Dans ce graphique, l'évolution de la courbe bleue (objectif Neste aval) indique le recours à la dérogation basse Neste (dans le cadre ou non du protocole Garonne-Neste-Gascogne) sur les journées où l'objectif est abaissé à 3 ou 3,5 m³/s.

Le **graphique 3** présente les débits et pluies sur le système Neste.

Graphique 3



Système-Neste

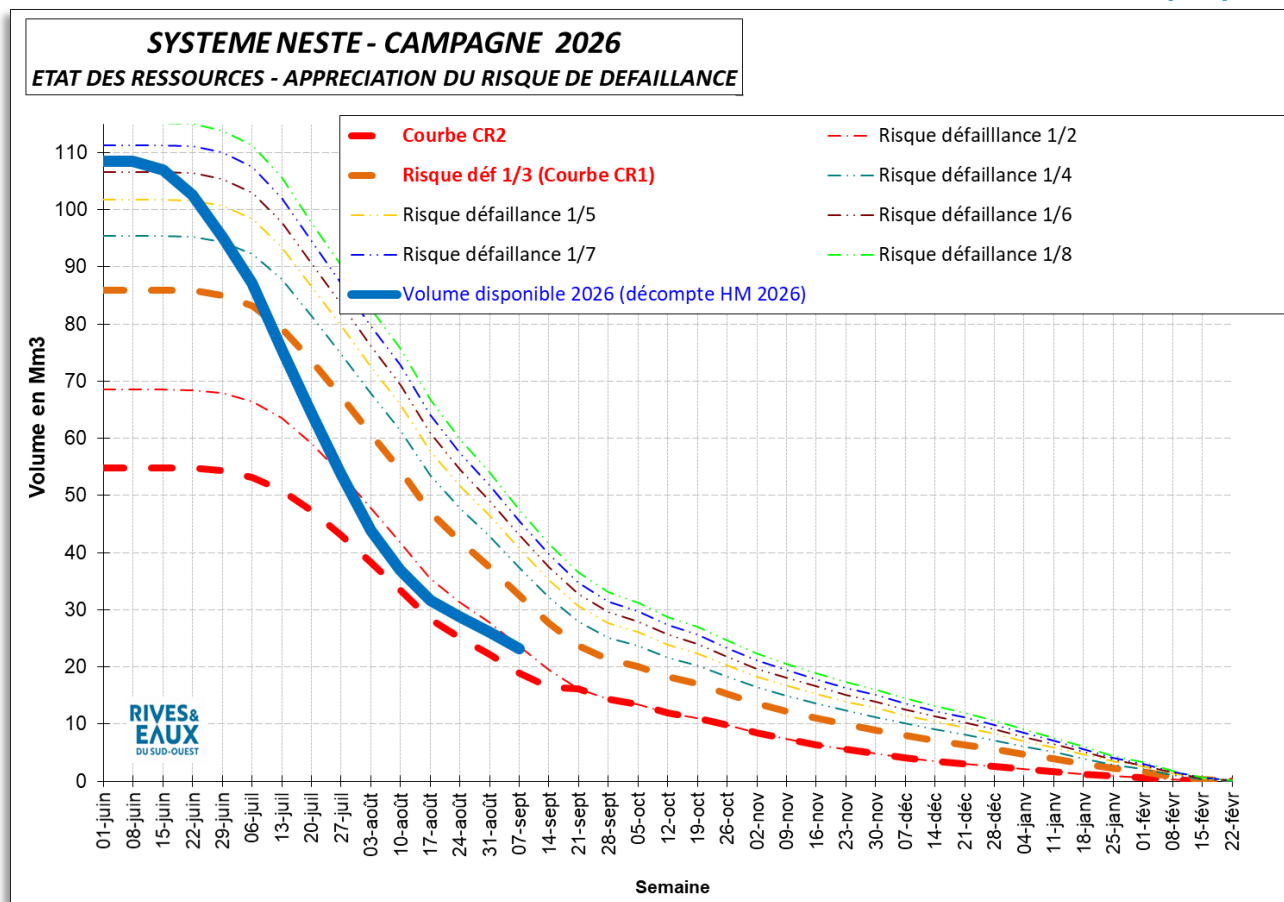
Evolution des réserves

Le **graphique 4a** présente l'évolution des réserves du Système Neste (en stock résiduel cumulé, y compris les réserves de montagne) pour la campagne 2026, en regard des courbes indicatrices de défaillance. Les **graphiques 4b et 4c** donnent un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux global en regard des valeurs statistiques observées pour les réserves de coteaux (graphique 4b) et en volume disponible pour le soutien Gascogne dans les réserves de montagne (graphique 4c)

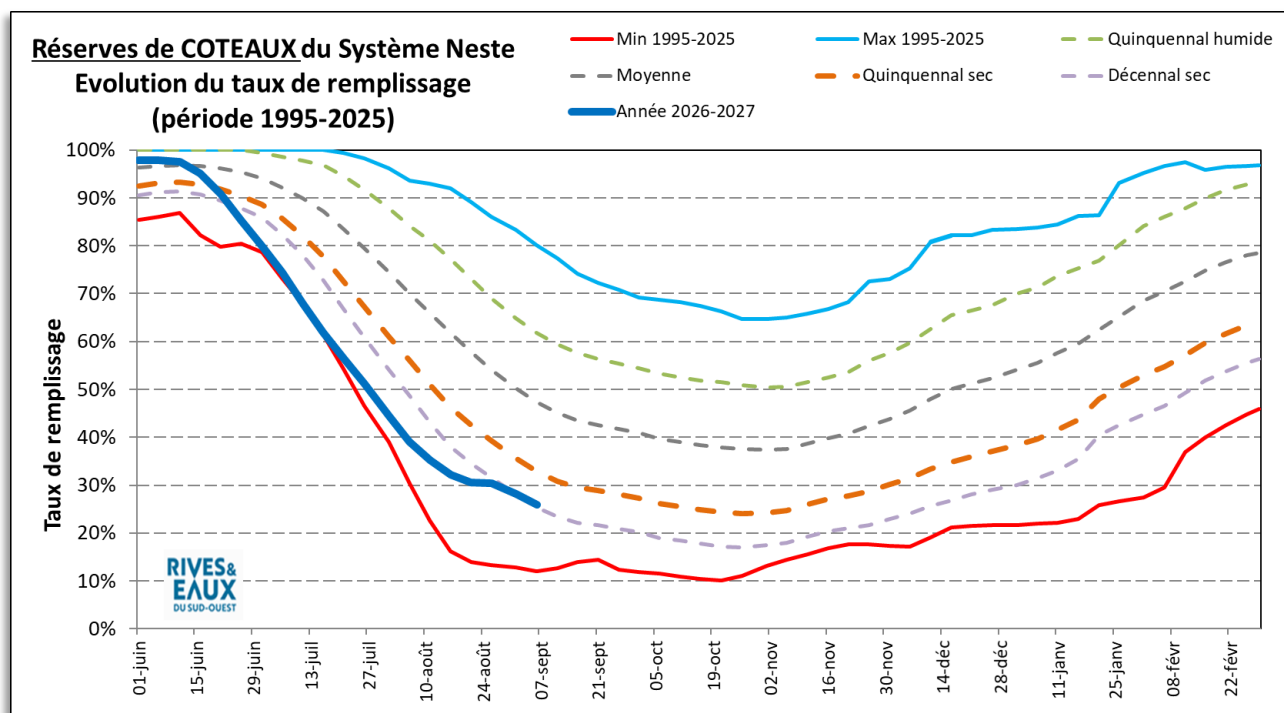
Le **graphique 4d** montre le remplissage actuel de chaque retenue ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

Dans les graphiques 4a et 4c, les décomptes de volume issus des réserves de montagne sont réalisés depuis le 1^{er} août en appliquant la règle de la convention de 1972, telle que présentée au paragraphe sur les mesures de gestion.

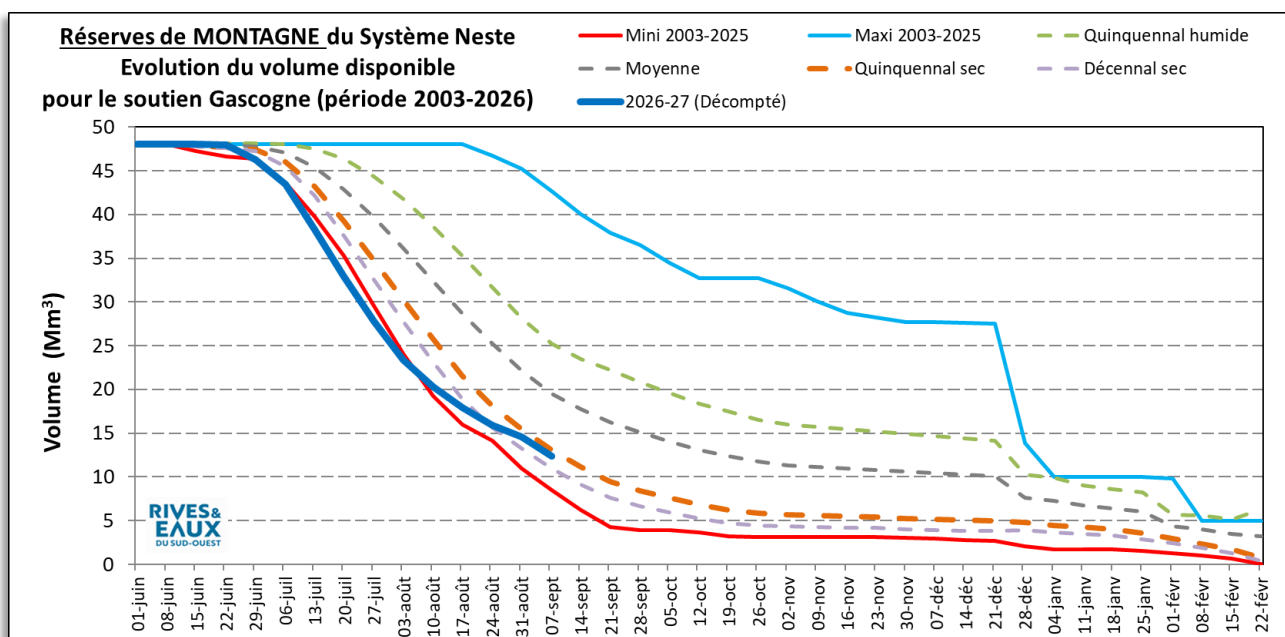
Graphique 4a



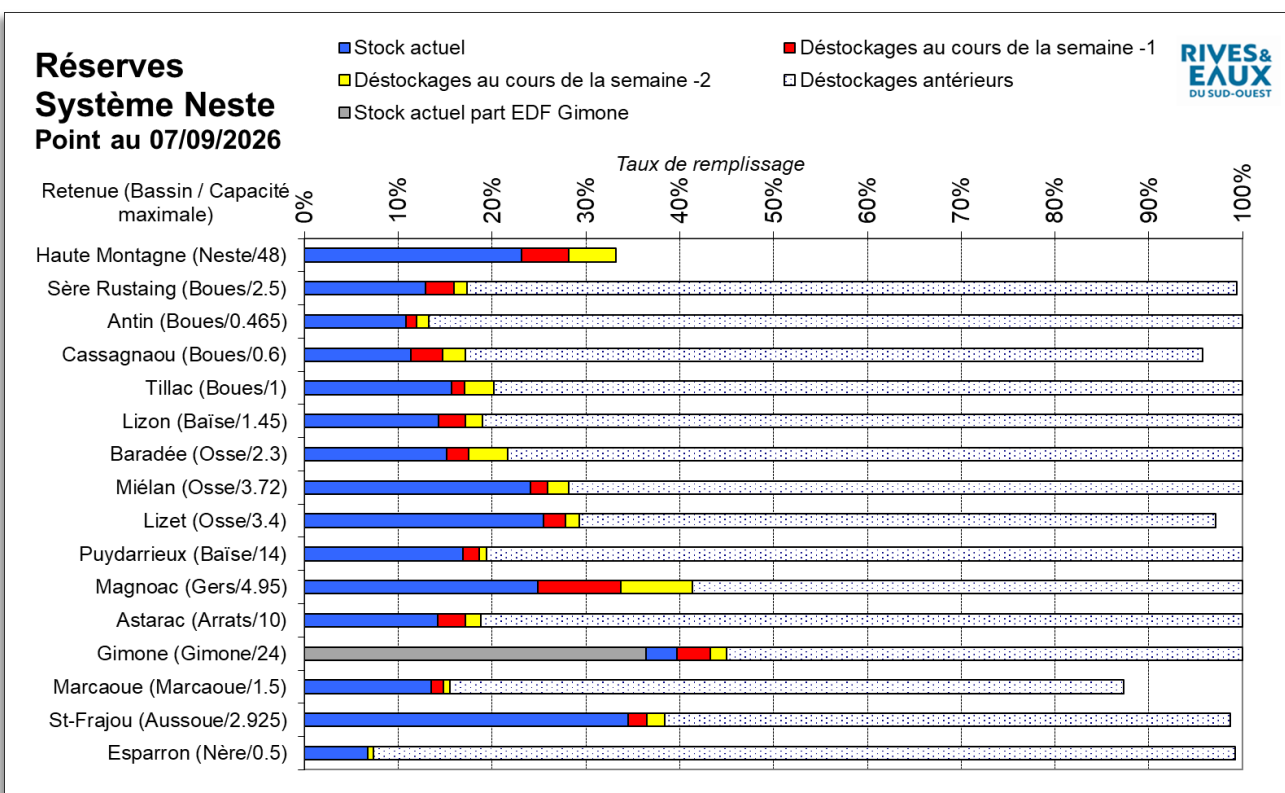
Graphique 4b



Graphique 4c



Graphique 4d



Bassins autonomes

Etat des réserves

Le **graphique 5** donne un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux de remplissage pour les bassins autonomes ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

Graphique 5

